

# La Gazette des Comores

Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

18<sup>ème</sup> année - N° 3033 - Mardi 31 Octobre 2017 - Prix : 200 Fc

POLITIQUE

## La contre attaque des pro-assises



Conférence de presse des 15 partis soutenant les assises

Une quinzaine de partis et mouvements politiques soutenant le régime monte au créneau et dénonce une campagne de désinformation, ciblant, semble-t-il les assises nationales. Les leaders de ces partis et mouvements ont insisté sur le caractère national de ce rendez-vous politique annoncé

pour le mois de décembre prochain.

**I**t fallait mettre fin à un mouvement de désinformation qui a été savamment orchestré et qui est de nature à compromettre la crédibilité de ces assises », a d'emblée déclaré Saïd

Larifou leader du Ridja au cours d'une conférence de presse tenue à Moroni vendredi dernier, dont l'objectif serait le soutien aux assises et de dissiper le malentendu sur le format rendu entériné par un décret présidentiel.

LIRE SUITE PAGE 3

PRÉSENTATION DES LETTRES DE CRÉANCES

### Ballet diplomatique à Beit-Salam

LIRE PAGE 3



Pharmacie de garde

Pharmacie de la capitale Zilimadjuu

Prières aux heures officielles  
Du 1er au 05 Novembre 2017

Lever du soleil:

05h 34mn

Coucher du soleil:

18h 07mn

Fadjr : 04h 23mn

Dhouhr : 11h 54mn

Ansr : 15h 22mn

Maghrib: 18h 10mn

Incha: 19h 24mn



## ENVIRONNEMENT

# Les Comores produisent 560 KG de mercure par an

*La vice-présidence en charge de l'environnement en partenariat avec l'Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel (ONUUDI) a organisé un atelier de validation du rapport sur l'évaluation initiale de la convention de Minamata sur le mercure en Union des Comores. Ce rapport montre que les Comores émettent 560 Kg de mercure par an.*

Le personnel de la vice-présidence en charge de l'environnement, de la santé et des experts des Nations-Unies étaient tous réunis hier lundi pour la validation du rapport sur l'évaluation initiale de la convention de Minamata en Union des Comores. Pendant des mois, le coordinateur du projet et son équipe technique

travaillaient déjà sur l'élaboration du rapport et des exigences à respecter pour ratification de la convention de Minamata. Dans ce sens, l'équipe a fait un inventaire du mercure dans le pays et le rapport a montré que la quantité totale de rejets et d'émission de mercure aux Comores s'élève à 560 Kg par an.

« L'évaluation initiale de Minamata consiste à entreprendre une évaluation du mercure pour permettre au gouvernement de déterminer les exigences nationales et les besoins pour la ratification de la convention de Minamata mais aussi pour définir les priorités nationales pour la planification et la mise en œuvre de la convention », explique le Dr Said Ali Thaoubane, le coordinateur national du projet. Ce dernier a montré que 60% des rejets

du mercure dans le pays concerne l'incinération et le brûlage à l'air libre des déchets et le déversement informel des déchets généraux. « La production des déchets par habitant aux Comores est élevée par rapport à d'autres pays de la région sub-Saharienne », dit-il.

Le coordinateur du projet réfléchit sur la manière de stocker les déchets généraux et la sensibilisation sur le mercure mais il doit travailler aussi sur les amendements de certains textes pour arriver à la ratification de la convention de Minamata. « On a répertorié 11 textes à amender. Mais il y a surtout trois textes qui sont plus importants à savoir le code de la douane, le code de la santé et le décret sur l'environnement », avance Dr Said Ali



Atelier de validation du rapport sur l'évaluation de la convention de Minamata sur le mercure

Thaoubane, avant d'ajouter que « maintenant on doit mettre en place un plan de lutte contre le mercure aux Comores ».

De son côté, la représentante de l'UNITAR et de l'ONUUDI réaffirme son souhait de collaborer étroitement

avec les Comores pour l'accomplissement de ses priorités nationales telles que l'élimination des produits contenant du mercure, la gestion des déchets de manière écologique et rationnelle et la réduction des émissions de mercure provenant de l'élimi-

nation des déchets médicaux d'ici 2020. Pour rappel, les Comores ont signé la convention de Minamata en Octobre 2013 et actuellement on y travaille pour sa ratification.

Mohamed Youssouf

## NOUVELLE AMBASSADRICE

## L'Arfc espère une nouvelle politique entre les Comores et la France

*L'association rapprochement France-Comores se félicite de l'arrivée de la nouvelle ambassadrice de la République Française aux Comores. Dans un entretien exclusif, le président de l'association espère le redémarrage d'une nouvelle politique entre les deux pays.*

"Nous sommes heureux de vous voir dans notre pays, les Comores. Vous êtes chez vous », a d'emblée déclaré Mohamed Ahmed Abdou Djaé président de l'association France-Comores (Arfc), s'adressant à la nouvelle ambassadrice de France aux Comores. M. Djaé souhaite une nouvelle politique et une nouvelle approche entre les deux pays, espérant des rela-

tions apaisées entre Moroni et Paris contrairement dit-il aux années précédentes.

Le Président de l'Arfc dit être persuadé que c'est le début d'une fructueuse coopération entre les Comores et la France. « Nous avons eu la chance pour la première fois de l'histoire des Comores, d'avoir une femme comme ambassadrice de France, fait-il observer. C'est un signal très fort, des liens anciens et indéfectibles qui unissent nos deux pays, que personne ne peut nous séparer. Les Comores et la France sont condamnés à vivre ensemble malgré les contentieux ».

Mohamed Ahmed Abdou Djaé laisse entendre que les comoriens et les franco-comoriens espèrent enfin des vrais changements, et un

meilleur accueil. « Nous ne jetons pas seulement les bases d'une consolidation des relations bilatérales entre nos deux pays, mais aussi l'ouverture d'une nouvelle approche vers un partenariat d'exception gagnant-gagnant », a-t-il déclaré.

Et de continuer : « l'association a pour vocation de préserver les liens historiques, d'amitié et de solidarité entre les Comores et la France. Mais aussi de lutter contre la montée en puissance de la francophobie et du fondamentalisme religieux ». Assurant que l'association sera à ses côtés pendant la durée de sa mission pour dit-il, redonner aux relations franco-comoriennes « leur vraie dimension, car la volonté est là ».

Maoulida Mbaé

## Ahmed Keldi, ancien gérant de M@ckom est en garde à vue

Ahmed Keldi est retenu à la brigade de recherche de la gendarmerie nationale de Moroni depuis hier lundi à 8 heures. A l'heure où nous mettons sous presse, il est toujours en détention.

Nous croyons savoir que c'est la suite de l'affaire M@ckom, une société com-

merciale qui a été récemment mise en liquidation. Même liquidée, cette affaire se poursuit sur un terrain étonnant. Selon des informations, il semblerait que le grief porterait sur les locaux qui abritaient la société M@ckom, à Mtsangani au centre de la capitale.

Ahmed Keldi, détenteur

d'un bail à son nom a créé un autre fonds de commerce lui appartenant.

Nous reviendrons avec plus d'informations sur cette affaire. Néanmoins on ne peut que s'étonner qu'Ahmed Keldi dorme dans les locaux de la gendarmerie pour une simple affaire commerciale.

ON N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI PROCHE

A PARTIR DU 30 OCT

DES VOLS TOUS LES JOURS ENTRE LES 3 ÎLES

MORONI ANJOUAN MOHELI

www.flyabaviation.com 7J / 7

VISA MasterCard

AB Aviation

www.flyabaviation.com

## POLITIQUE

## La contre attaque des pro-assises

« Il fallait dire puisque c'est la réalité que les assises sont nationales et non pas insulaires. On n'est pas là pour parler des îles, on est là pour parler des Comores. Ces assises ne sont pas personnalisées, ni taillées sur mesure pour qui que ce soit. C'est une initiative de la société civile comorienne qui est embrassée par tous les comoriens, y compris le président Azali Assoumani », a-t-il ajouté, précisant que si le président Azali l'a accepté, à la demande de la société civile, c'est justement pour donner une caution officielle à cette initiative.

« Il était important que cette initiative venant de la société civile (Mouvement du 11 Août, ndlr) soit

embrassée non seulement par pratiquement tous les partis politiques mais aussi par le gouvernement en place qui est là pour donner une caution officielle à cette initiative », croit-il savoir. Et d'ajouter : « il fallait tordre le cou à ce mouvement savamment orchestré qui est mené justement pour discréditer cette initiative prise par la majorité des comoriens ».

Même son de cloche pour Anzaour Ben Aliou du parti Orange le comité du pilotage des assises nationales n'est pas le seul cadre où les échanges vont pouvoir se faire. « Ce comité de pilotage aura essentiellement comme mission d'animer, de piloter les travaux.

Il y aura des comités qui vont être mis en place à travers lesquels, l'essentiel des débats vont se tenir », a-t-il expliqué.

Ce directeur de cabinet du ministre de l'intérieur déplorant le mémorandum signé dit-il par des anciennes autorités qui se sont réclamées étant d'origine anjouanaise. « C'est une démarche que nous les partis soutenant le président Azali nous condamnons avec la plus grande fermeté. Nous estimons que ce n'est pas une approche appropriée dans le cadre d'assises qui se veulent nationales. L'insularité n'a pas été un critère pour désigner ceux qui vont prendre part ou non à ces assises. Le seul

critère qui a été pris en compte est la représentativité dans le cadre des groupements qui sont planifiés », a-t-il soutenu.

Et de conclure : « cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas émettre un avis par rapport au format ou par rapport à ce qui est proposé mais disons simplement que les revendications ne doivent jamais être faites sur une base insulaire. Les revendications doivent être faites en âme et conscience. Si nous nous mettons chacun à parler au nom d'une île et qui parlera au nom de ce pays. C'est ça que nous condamnons ».

Pour rappel dans le format publié à travers un décret du président de la République et qui a sou-

levé des vives critiques, la classe politique sera représentée à travers 13 personnes, 8 membres pour la société civile. Le mouvement du 11 août à travers 12 membres. Les institutions étatiques une dizaine de représentants, la diaspora avec deux personnes.

« Ces blocs de représentativité c'est à l'image de notre société et la composition des principales parties prenantes de notre pays. A travers ces groupes, il y a des efforts qui ont été faits pour que l'ensemble de la société comorienne puisse être représentée », fait savoir M. Ben Aliou.

Maoulida Mbaé

## PRÉSENTATION DES LETTRES DE CRÉANCES

### Ballet diplomatique à Beit-Salam

*Ballet diplomatique à la présidence de la République. Les ambassadeurs de l'Union Européenne et de la République de l'Inde ont présenté lundi, leurs lettres de créances au président de la République. Une occasion pour Azali Assoumani d'avoir un tête à tête avec ces diplomates.*

Subir Dutta nouvel ambassadeur de l'Inde et Antonio Sanchez-Benedito nouvel ambassadeur de l'Union Européenne ont présenté leurs lettres de créances au président de la République hier lundi. Comme l'exige la nouvelle donne protocolaire au palais de Beit-Salam, les ambassadeurs ont d'abord reçu les honneurs de la fanfare de l'armée nationale, avant de rejoindre le salon des ambassadeurs où ils vont présenter leurs lettres de créances.



Antonio Sanchez-Benedito nouvel ambassadeur de l'Union Européenne reçu par le président Azali

Subir Dutta et Antonio Sanchez-Benedito auront droit chacun à un tête-à-tête avec le président de la République qui profite de l'occasion pour leur exprimer la nature chaleureuse

des comoriens. Interpellé par les journalistes à la sortie du tête à tête d'une trentaine de minutes, Antonio Sanchez-Benedito de l'UE a tenu à exprimer sa reconnaissance vis-à-vis

du chef de l'État pour l'avoir accordé la possibilité de se présenter mais aussi la cérémonie de présentation des lettres de créances.

« Effectivement nous avons eu une bonne discussion dans la quelle tout d'abord je me suis mis à sa disposition personnellement, moi et toute l'équipe de la délégation de l'UE aux Comores et à Madagascar avec son bureau de Moroni pour continuer à renforcer nos relations dans tous les domaines », a-t-il déclaré.

D'après ce diplomate, les discussions ont aussi porté sur le dialogue politique entre l'UE et les Comores qui devait, à l'en croire se tenir d'une manière régulière. « On a pu parler aussi de nos relations du point de vue de la coopération au développement, les différents projets qu'on voudrait impulser, de nos relations économiques et commerciales dans le cadre

de la signature récente avec l'Union des Comores de l'accord de partenariat économique », a-t-il fait savoir. Et de continuer : « il y a une relation de normalité entre l'UE et l'Union des Comores ».

M. Sanchez-Benedito qui fait savoir que l'année prochaine vont être célébrés les 60 ans des relations de coopération entre les Comores et l'UE. « Ce sont des relations d'une profonde amitié, une relation de partenariat qui est toujours avec l'esprit et la volonté de continuer d'avancer, engagé sans ingérence. Le président a partagé avec moi sa vision du pays et sa volonté de continuer à voir l'UE impliquée dans tous les projets et les réformes en Union des Comores », a-t-il conclu.

Maoulida Mbaé

## TÉLÉCOMMUNICATION

### Deux jours pour échanger sur la réglementation du secteur des TIC

*La vice-présidence en charge des télécommunications en partenariat avec l'Autorité Nationale de Régulation des TIC (ANRTIC) et le ministère de la justice organise un atelier sur la loi et la réglementation du secteur des TIC.*

Les magistrats des trois îles et les consommateurs des Tic étaient tous invités à un atelier sur le rôle et la place de la loi du secteur des TIC dans le système judiciaire du pays. Deux jours pour renforcer les capacités et les compétences techniques des magistrats et des consommateurs des Tics face aux problèmes pluridisciplinaires du domaine des télécommunications et de la complexité des procédures en la matière. Le directeur de l'ANRTIC reste convaincu que ces deux jours sont cruciaux pour l'avenir du secteur des Tics dans le pays.

« Pour permettre aux TIC de jouer leur rôle de catalyseur de croissance socio-économique en adéquation avec les principes de l'émergence, il faudra prêter une attention toute particulière à la promotion du cadre législatif et réglementaire qui régit le secteur », avance Said Ahamada Mouinou, le directeur général de l'ANRTIC. Ces deux jours seront axés sur la question de savoir comment faire en sorte que la réglementation soit respectée.

Le ministre de la justice a montré à son tour que le gouvernement comorien a engagé des réformes juridiques et institutionnelles dans le secteur des télécommunications, notamment par l'ouverture du marché à une concurrence internationale. « Les réformes juridiques sur les télécommunications ne suffisent pas à elles seules pour régler les problèmes du secteur, précise Moussa Mahoma, le ministre de la justice. Il faut que les magistrats qui

sont appelés à l'appliquer aient des connaissances approfondies en la matière pour assurer une bonne application ».

Le garde des sceaux appelle à l'or-

ganisation davantage d'ateliers et des séminaires pour renforcer les compétences techniques des juristes et des acteurs de la justice en charge de l'application de ces nouvelles lois face

aux problèmes pluridisciplinaires du domaine des télécommunications et de la complexité des procédures en la matière.

Le vice-président en charge des télécommunications a à son tour montré que ces rencontres sont vitales pour le développement harmonieux du secteur. Ce dernier reste persuadé que l'adhésion des magistrats dans cette démarche est critique pour garantir la réussite des ces réformes. « Notre démarche consiste à développer les infrastructures et les services par la concurrence en impliquant le secteur privé dans l'exploitation du scetur.et le rôle des magistrats dans cette démarche est d'une importance capitale », conclut Abdallah Said Sarouma.

Mohamed Youssouf



Participants à l'atelier de l'Anrtic sur le cadre législatif des Tics

FOOTBALL : CHAMPIONNAT D1 (21<sup>E</sup> JOURNÉE), NGAZIDJA**Bonbon Djema conforte une position flottante**

Les scores des duels dominicaux n'ont pas dissipé définitivement le doute. Mathématiquement, Bonbon Djema et Volcan s'enorgueillissent de miroiter le même nombre de points (43). A Moroni, Bonbon Djema a explosé face à l'un des malheureux de la lanterne rouge de la D1, Apache club de Mitsamiouli (4-1). En goal average, l'écart s'avère statistiquement réduit.

La 21<sup>e</sup> journée alimente davantage le doute. Les Moroniens se talonnent au coude à coude. En termes de points, Bonbon Djema et Volcan club sont à égalité (43). Ces deux frères rivaux de la capitale ont remporté chacun son face-à-face dominical : à Mitsamiouli (Volcan # Coin nord : 2-0 et à Moroni (Bonbon Djema # Apache : 4-1).

Pour les ambassadeurs de Zilimadjou, depuis la 5<sup>e</sup> minute, la victoire s'est dessinée à l'horizon. Un débordement de Rapid Fassoiha, conclu par un tir rasé et croisé, ouvre le ballet des buts (1-0). Dix minutes après, une frappe au ras du

sol de 23 mètres trompe Hassan Assoumani, le gardien de but des Nordistes (2-0). Une reprise en pleine course d'El-Mandel Eldjadid, suite à un centrage de Rapid, met les Moroniens à l'abri (40<sup>e</sup>, 3-0).

Au retour des vestiaires, le même El-Mandel morcelle la motivation d'Apache (4-0). En guise d'ovation, une pluie de gros cailloux, venant de l'École Application, inondent l'aire du jeu. Joueurs, arbitres et commissaire au match crient au « sauve-qui-peut ». Ils se précipitent pour se mettre à l'abri. Le match est suspendu. Les stadiers, les éléments de sécurité de Bonbon Djema et les gendarmes n'ont pas pu identifier les auteurs. Quand le match a repris onze minutes après, une bagarre, entre des supporters respectifs, éclata à la tribune centrale. Les éléments de la sécurité maîtrisent vite la situation. A la 77<sup>e</sup> minute, Micka Imara provoque un penalty, transformé par Ali Kaou (4-1). Bizarrement, à la fin du match, les mêmes bagarreurs se serrent les mains, avec grands sourires.

Bm Gondet



Bonbon ndjema photo d'archive

**A/ Résultats**

Bonbon Djema # Apache : 4-1  
Asceji # Jacm : 1-3  
Coin nord # Volcan : 0-2  
Elan # Enfants des Comores : 3-3  
Fc Hantsindzi # Etoile du sud : 2-3  
Ngaya # Alizée fort : 3-0

**B/ Calendrier, mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2017**

A Salimani : Alizée fort # Asceji  
A Mitsamiouli : Apache # Ngaya  
A Vouvouni : Enfants des Comores # Fc Hantsindzi  
A Foubouni : Etoile du sud # Coi\_n nord  
A Mitsoudje : Jacm # Bonbon Djema  
A Moroni : Volcan # Elan

**CHAMBRE D'AGRICULTURE :****Les pro-Momo démontent le camp d'Issa Mhadji**

Une partie du Snac donne sa position vis-à-vis de l'élection controversée de Momo à la tête de l'Union des chambres d'agriculture, pêche et élevage. Une réaction qui survient à la suite d'une conférence de presse de la partie anti-Momo la semaine dernière.

La réponse du berger à la bergère. C'est ainsi qu'on peut qualifier l'ambiance électrique qui règne au sein du syndicat national des agriculteurs comoriens (Snac) divisé face à l'affaire Momo dont l'élection à la tête de l'Union des Chambres est controversée par une frange qui peine à faire le poids.

Dans son procès à charge contre le président du Snac, le chef d'antenne de Ngazidja dudit syndicat a d'abord tenu à rappeler l'historique des élections, lesquelles selon lui « se sont déroulées dans les normes ». « Moi-même j'étais candidat. Issa Mhadji et les siens avait aussi présenté une liste. A la veille des élections, ils se sont désistés. Moi, je suis resté parce que je ne voyais aucune raison de faire de même »,

débatte Mouzaour Soilihi qui dit avoir reconnu sa défaite à lui et l'élection de son adversaire (Momo, Ndlr).

« Je ne défends pas Momo. Non. Je fais juste un témoignage de ce qu'il s'est réellement passé. Je suis peiné de voir certaines personnes aujourd'hui prétendre que le Snac s'oppose à l'élection de Momo à la tête de la Chambre » poursuit-il, citant au passage le secrétaire général et le trésorier du Snac qui seraient membres du bureau de l'union des Chambres.

Hanafî Hamidou quant à lui, se demande non sans ironie si le Snac existe légalement parlant. « A Mohéli, le local du Snac est occupé par la Chambre. A Anjouan, idem. Et pendant ce temps, on continue à nous parler d'un syndicat « national ». Mais qu'on nous explique où se trouve-t-il », cogne cet agriculteur originaire d'Anjouan, avant de s'en prendre au président du Snac Issa Mhadji :

« Il occupe ce poste depuis maintenant près de 20 ans. Il n'a jamais organisé une assemblée



générale à laquelle, d'ailleurs, personne n'y prendrait part car il a réussi à faire le désert autour de lui ». Selon les conférenciers, chaque cinquième année le bureau du Snac doit être renouvelé sauf que « ça n'a

jamais été le cas depuis l'an 2000 que Issa Mhadji est arrivé à ce poste ».

Le premier vice-président de la chambre d'agriculture d'Anjouan en même temps secrétaire général du

syndicat des pêcheurs de la même île, ainsi que son homologue de Ngazidja étaient présents à cette conférence.

Toufé Maecha

**EXIM BANK COMORES –S.A**  
Au capital de 1 000 000 000 KMF  
Siège Social : Moroni, Place de France

### AVIS A NOTRE CLIENTELE

Chers aimables clients,

En vue d'obtenir une meilleure sécurité de votre épargne et une meilleure visibilité de la gestion de vos comptes au quotidien, nous vous prions de bien vouloir prendre gratuitement votre relevé de compte mensuel auprès de votre Banque et ce, du 1<sup>er</sup> au 10 de chaque mois.

Un agent de la Banque sera à votre disposition spécifiquement à cet effet. Et vous pouvez soulever toutes discordances / divergences de vos opérations avec ledit relevé pour permettre à la Banque d'entamer toutes les démarches nécessaires en vue de régulariser votre situation utiles.

**La Direction vous remercie.**

Visitez le site de la Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)